

## **Compte rendu de la réunion publique du comité de quartier du champ du cerf du 26 Février 2019**

### **Etaient présents :**

Les Membres du comité : M. DECOOL, Mme DELACROIX, M. DELACROIX, Mme DEWITTE, Mme DOUTEMENT, Mme DRUON COUV RAT, Mme LEMOISNE, M. LEUTRAU, , Mme SONTAG.

Les représentants de la municipalité : M. LEMOISNE, 1<sup>er</sup> Adjoint représentant Monsieur le Maire ; M. DOUTEMENT, Adjoint aux Finances ; M. VIAL, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative.

Étaient excusés : M. GEENENS, Maire de Ronchin et Vice-président de la Métropole Européenne de Lille, M. OHRAN et M. PYL, membres du comité de quartier.

### **Ordre du Jour :**

#### **« L'EMPRISE SECTAIRE » Comment la détecter ? Quelle Prévention ? Comment en parler ?**

Mme DELACROIX ouvre la séance et excuse en premier lieu M. le Maire, représenté ce soir par M. Jean Michel LEMOISNE, 1<sup>er</sup> Adjoint. Elle indique que le comité de quartier du champ du cerf est très heureux d'aborder pour la première fois un thème de société : l'emprise sectaire.

Elle remercie vivement le Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaires (C.A.F.F.E.S.) représenté par Madame Charline DELPORTE, Présidente et Madame Audrey FOULON, Directrice qui animeront cette réunion.

Mme DELACROIX rappelle l'investissement des membres du comité de quartier à travers la distribution de 2000 tracts dans les boîtes aux lettres et remercie les services municipaux pour les courriers ou mails envoyés aux élus, aux directeurs d'écoles, aux professions libérales, aux présidents d'associations, aux commerçants, etc... Elle précise également la communication faite sur cette réunion publique sur le site internet de la ville et sur la page Facebook du comité de quartier ; l'objectif étant de convier le maximum de citoyens.

Mme DELACROIX lance la réunion par ces mots : *« Pourquoi ce thème ? Tout simplement pour vous sensibiliser sur les dérives de quel que nature que ce soit, vous qui avez peut-être dans votre entourage une personne qui a besoin qu'on lui tende la main. »*

Elle donne la parole à Madame Delporte qui commence en interrogeant l'assistance :

#### **« Connaissez-vous des mouvements à caractère sectaire » ?**

Elle indique qu'en 2009, d'après un sondage, deux français sur dix avaient été approchés par divers mouvements (Témoins de Jehova – scientologie etc...). A ce jour, 800 mouvements sectaires ont été identifiés (spirituels, guérisseurs etc...) ; l'un des derniers mouvement apparu et se démarquant par les réseaux sociaux est la thématique de la radicalisation violente (en particulier le mouvement sectaire de DAECH).

Le C.A.F.F.E.S, association reconnue d'utilité publique est un centre d 'accompagnement familial, psychologique, juridique et social. Créée en 2014 au niveau national, il existe depuis 1975 dans notre région sous le nom de l'A.D.E.F.I ; grâce à la mobilisation de parents victimes telle que Madame Lidvine OVIgNEUR, fondatrice, qui a été approchée par le mouvement sectaire MOON.

Le C.A.F.F.E.S accompagne les familles confrontées à l'emprise sectaire, familles qui constatent un changement brutal de comportement d'un de leur proche.

Ce comportement rentre dans un cadre de processus étonnant comprenant 3 phases :

- . **Séduction**
- . **Rupture**
- . **Contractualisation**

A l'aide d'un diaporama, Madame FOULON nous explique que quel que soit le mouvement sectaire, ce sont toujours les mêmes mécanismes utilisés.

#### 1<sup>ère</sup> étape la séduction :

Le recruteur avance masqué, utilisant des façades respectables d'apparence inoffensives afin de mettre en confiance la personne ciblée.

#### 2<sup>ème</sup> étape l'endoctrinement :

À l'abri des regards extérieurs, la personne séduite perd son sens critique et ses repères antérieurs au profit du manipulateur. (Technique pour modifier la personnalité, changement de prénom, de langage (ce n'est plus **je mais nous**), de comportement, on entre dans une phase d'épuisement, d'abandon de soi).

#### 3<sup>ème</sup> étape la rupture :

Le manipulateur va isoler la personne séduite de tous ses repères antérieurs qu'ils soient d'ordre familial, affectif, professionnel, social.

La métamorphose de l'attitude et du comportement la rendent supérieure aux autres : elle est convaincue d'avoir raison, l'erreur c'est la société, seul le mouvement sectaire est vérité.

Après ces 3 étapes quand la personne est totalement déterminée, c'est la contractualisation soit par :

- La signature d'un contrat de travail à vie (pour le prochain milliard d'années)
- Le Baptême évangélique
- Le Mariage entre personnes ne se connaissant pas
- L'Abandon de protocole médical en cas de maladie grave et incurable)

Derrière ces mouvements sectaires se cache généralement l'attrait de l'argent facile à récupérer auprès de ces personnes devenues fragiles et vulnérables.

Une personne de l'assistance prend la parole en se demandant « comment on se laisse entraîner dans ce cheminement ? »

« Tout le monde peut être touché, il n'y a pas de profil type, tout dépend de la vulnérabilité repérée de la personne (jeunes à la recherche d'un projet - personne recherchant un bien être - personne en détresse – licenciement - maladie - divorce etc...). C'est pourquoi il ne faut pas attendre de passer à la deuxième phase. Il est important, surtout pour les membres de la famille, de dialoguer, de s'intéresser, de **maintenir le lien avec la personne en détresse**, montrer qu'on est là car l'emprise n'est pas présente 24h/24. Il peut y avoir une prise de conscience de retour à la vie « normale », un déclic. »

**Un rapport parlementaire a été établi en décembre 1995 pour définir les 10 critères de dangerosité :**

- 1) La déstabilisation mentale
- 2) Le caractère exorbitant des exigences financières
- 3) La rupture induite avec l'environnement d'origine
- 4) Les atteintes à l'intégrité physique
- 5) L'embrigadement des enfants
- 6) Le discours plus ou moins anti-social
- 7) Les troubles d'ordre public
- 8) L'importance des démêlés judiciaires
- 9) L'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels
- 10) Les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics

**Combiné à 10 critères permettant de faire la démonstration de caractéristiques particulières identifiables chez une personne sous emprise sectaire :**

- 1) Rupture dans Le comportement
- 2) Rupture dans la cohérence avec la vie antérieure
- 3) Adhésion et allégeance inconditionnelle
- 4) Mise à disposition complète de sa vie
- 5) Sensibilité accrue aux idées aux concepts aux prescriptions aux injonctions et aux ordres
- 6) Acceptation de sa modélisation par un tiers
- 7) Dépossession des compétences
- 8) Altération de la liberté de choix
- 9) Imperméabilité aux avis, impossibilité de se remettre en question
- 10) Induction et réalisation d'actes gravement préjudiciables.

Cette conférence s'achève mais elle aurait pu encore se poursuivre pendant plusieurs heures. Les différents intervenants ont su éclairer l'auditoire sur le phénomène sectaire, son mécanisme et sur les clés de repérage.

L'assemblée applaudit chaleureusement signe de remerciement aux intervenantes, à son tour Mme DELACROIX clôt la conférence et remercie également Mesdames DELPORTE et FOULON pour la qualité de cette conférence.